



Organisation mondiale du commerce

Statut :

■ Membres de l'OMC■ Observateurs négociant leur accession

Brèves de l'OMC

Juillet et Août 2018 - n°07 et 08

EDITORIAL

Une idée qui fait son chemin ?

Sur fond de tambours de guerre commerciale, l'idée d'une réforme de l'OMC a été proposée par le Président de la République française et reprise à l'échelle de l'Union Européenne. Elle commence à être considérée, par une proportion croissante de membres de l'organisation, comme la voie possible d'une « sortie par le haut » de l'affrontement engagé par les Etats-Unis contre le système multilatéral. Les contours précis d'un tel agenda de modernisation demeurent certes à délimiter. Mais on en parle de plus en plus et elle favorise l'apparition d'une géographie nouvelle au sein des membres et alliances de l'OMC.

La Chine a fait un pas vers une plus grande responsabilité de « leader » de ce système multilatéral qui lui a tant bénéficié, dont elle se veut l'ardent défenseur contre l'unilatéralisme américain et pour la réforme duquel elle se déclare désormais prête à s'engager: ce message a été mis en scène avec force en juillet lors de la revue de la politique commerciale chinoise.

Les Etats-Unis lui ont répondu en portant devant le conseil général de l'OMC une charge radicale, à travers la diffusion d'un argumentaire implacable qui dénonce une incompatibilité systémique entre les structures de l'économie chinoise et les principes libéraux inspirant l'OMC. Ils placent ainsi très haut la barre: une réforme de l'OMC n'aura d'intérêt pour eux que si elle accompagne une réforme fondamentale du comportement de la Chine dans le jeu économique mondial.

Entre les deux, l'Union Européenne a entrepris de bâtir des ponts (en créant d'un côté un groupe de travail avec la Chine, de l'autre, un groupe « trilatéral » avec le Japon et les Etats-Unis ainsi qu'un dialogue transatlantique ad hoc impulsé lors de la visite de M. Juncker à Washington) et a introduit des propositions de réforme déjà précises: mise à jour des règles multilatérales concernant les subventions industrielles, les entreprises d'Etat et autres interventions publiques impactant les marchés mondiaux, renforcement des disciplines de l'OMC relatives à la transparence des politiques, évolution du statut de droits et obligations des pays en développement, modernisation du mécanisme de règlement des différends sont les priorités identifiées.

Le reste des membres se répartit à ce stade en deux groupes. L'un, emmené par le Canada est informellement désigné comme « les milieux de terrain »: il veut enfoncer la dynamique d'une possible réforme de l'OMC, tout en y injectant les éléments d'un nouvel effort de libéralisation dans le domaine agricole et les subventions à la pêche. L'autre, rassemblant le monde en développement, en particulier l'Inde et une Afrique du Sud influençant le groupe africain, veut au contraire s'en tenir à la lettre de l'agenda de Doha, avec pour priorité revendiquée la renégociation des subventions agricoles et l'approfondissement du traitement spécial des pays en développement.

Un bookmaker connaissant l'OMC assignerait encore une côte très élevée à tout pari sur l'aboutissement de sa réforme. Mais l'idée progresse incontestablement dans les esprits et, en cas de succès, un tel pari pourrait emporter des gains économiques très importants. A la hauteur au moins des dommages qui seraient évités en parvenant à enrayer la dynamique de guerre commerciale aujourd'hui à l'œuvre.

Jean-Marie PAUGAM

NEGOCIATIONS MULTILATERALES

26 juillet 2018 : Conseil général de l'OMC

La Kazakhstan a été désigné comme le pays hôte de la prochaine conférence ministérielle. La 12^{ème} conférence ministérielle se tiendra donc à Astana la 1^{ère} quinzaine de juin 2020.

L'Inde et l'Afrique du sud ont présenté un document visant à revoir le moratoire sur la taxation des transmissions électroniques, adopté pour la première fois en 1998 et reconduit depuis à chaque réunion ministérielle. Sur la base d'une étude de la CNUCED, les pays en développement seraient les premiers à perdre en termes de recettes fiscales en cas de moratoire permanent. Ils souhaitent revoir toutes les implications liées à cette absence d'imposition au regard notamment des changements technologiques intervenus depuis 1998. Ils ajoutent également qu'il n'y a pas de définition précise de la transmission électronique. Le débat a fait ressortir les divisions habituelles entre ceux qui soutiennent l'Inde et l'Afrique du sud et les partisans d'un moratoire permanent. Ces derniers ne refusent toutefois pas la discussion mais demandent que soient

examinés les gains économiques autant que les pertes fiscales. Cette discussion pourrait avoir lieu sous les auspices du Conseil général.

Les Etats-Unis ont introduit un point formel en présentant deux documents sur la conformité de la Chine à ses obligations multilatérales. L'ensemble représente une charge massive visant à établir l'incompatibilité systémique de l'économie chinoise avec les règles de l'OMC. On y trouve donc mis en cohérence et référencés dans le discours officiel chinois, les arguments précédemment distillés par les américains au coup par coup : emprise du PC Chinois sur le management de l'économie, y compris au niveau micro-économique, y inclus les entreprises des investisseurs étrangers; absence d'Etat de droit, de garantie judiciaire et d'accès à l'information ; absence de marché libre du prix des facteurs (terres, travail, financement des entreprises, en particulier publiques) ; politique industrielle de subventions massives et encouragement aux excès de capacités. De toutes ces caractéristiques structurelles, qui défont aux yeux des Etats-Unis les lois de l'OMC (transparence, bonne foi, non-discrimination), la Chine aurait tiré des avantages massifs en devenant le 1^{er} exportateur mondial en une quinzaine d'années et, continuerait de vouloir abuser, en se réclamant pays en développement pour ne pas respecter les règles (sans préjudice des défis liés à la lutte contre la pauvreté en Chine que le document américain reconnaît). Or, les dialogues bilatéraux sino-américains n'ont rien donné et les règles de l'OMC sont estimées insuffisantes pour traiter ces défis.

Contacts : jean-marie.paugam@dgtrésor.gouv.fr / cecile.mahe@dgtrésor.gouv.fr

-o-o-o-

24 juillet 2018 : Réunion informelle des chefs de délégation / Comité des négociations commerciales

Inquiétudes sur l'environnement économique international. Exprimée par le DG de l'OMC comme la quasi-totalité des membres, une très grande préoccupation face à la crise actuelle du système, tant dans sa dimension « tensions » commerciales et mesures restrictives menaçant la croissance, que du fait de la situation de blocage sur les recrutements de l'organe d'appel. Sur ce dernier point, Roberto Azevêdo a indiqué : « mon instinct c'est que des ajustements strictement procéduraux se seront pas suffisants » pour régler l'affaire.

« Réforme » de l'OMC. Mentionnée par le DG dans son rapport introductif («... some voices are clearly feeling the need for an update of the system, some call it reform ...»), elle a été principalement développée par l'UE qui a introduit ses idées en trois groupes de priorités : déblocage de l'organe d'appel ("l'UE travaille sur une proposition destinée à traiter les enjeux systémiques tout en conservant les structures fondamentales du système de règlement des différends"), élaboration de nouvelles règles pour faire face aux distorsions de concurrence (subventions industrielles, transferts de technologie forcés, commerce numérique), renforcement de l'OMC notamment dans la mise en œuvre des obligations de transparence et le travail de ses organes réguliers. Les Etats-Unis ont exprimé une intervention américaine à tonalité qui se voulait constructive soulignant la bonne dynamique des discussions relatives au commerce électronique et « du bon travail sur l'agriculture ». De manière plus structurelle, ils appelaient à la révision du traitement spécial et différencié (« on ne comprend pourquoi 5 des 6 pays les plus riches du monde sont dans la catégorie des PED...»), au renforcement de la transparence sur la base de leur proposition (sanctions administratives contre les membres qui ne notifient pas), et à la reconnaissance du problème posé par les « non-market economies ». Sur ce dernier point, les Etats-Unis annonçaient qu'ils interviendraient plus longuement au conseil général.

Programme de Doha. Surprenante constance d'une majorité des prises de parole, en particulier de la part d'un monde en développement se référant à Doha et Nairobi, dans les mêmes termes qu'avant Buenos-Aires : G33, PMA, groupe africain (par la voix de l'Afrique du Sud), boliviens (etc...) n'ont pas varié dans l'expression publique de leurs priorités, comme si rien ne s'était passé depuis l'échec de la ministérielle argentine. Beaucoup de membres appelaient à intensifier les négociations sur les subventions à la pêche dont l'aboutissement et le niveau d'ambition sont considérés comme « LE » test politique pour la légitimité de l'OMC.

Contact : jean-marie.paugam@dgtrésor.gouv.fr

-o-o-o-

16 juillet 2018 : Comité agriculture en session spéciale (CoASS)

Après un retour rapide sur ses consultations récentes, le président a indiqué sa volonté d'accélérer les travaux avec des réunions mensuelles du comité. La réunion s'est ensuite articulée autour de 5 contributions des membres :

- une proposition sino-indienne visant à l'élimination progressive des aides de la boîte orange à l'exception du « de minimis »,
- une analyse plus factuelle du groupe de Cairns sur l'évolution des différentes composantes du soutien interne,
- deux contributions (Etats-Unis et un Paraguay-Uruguay) sur l'accès au marché,
- une proposition du G33 de reprise des négociations sur les stockages publics et le mécanisme de sauvegarde spécial.

La proposition sino-indienne qui n'impliquait de fait des engagements que pour les pays développés (quasiment les seuls pays octroyant des soutiens boîte orange hors de minimis) a suscité des réactions contrastées (refus de plusieurs pays développés tels que l'Union Européenne et les Etats-Unis alors que plusieurs pays en développement l'ont appuyée). L'accès au marché reste un sujet important pour de nombreuses délégations mais certaines demandent en préalable un accord sur le soutien interne. Plusieurs membres ont souligné l'intérêt des analyses réalisées par le groupe Cairns et les Etats-Unis à partir des informations collectées via les notifications et en conséquence la nécessité que l'ensemble des membres respectent leurs obligations en termes de notifications. Il est également important pour plusieurs délégations de progresser sur la question du coton ainsi que sur celle de la restriction aux exportations qui peut avoir des conséquences importantes sur la sécurité alimentaire.

La suite de la réunion a été consacrée aux thématiques « stockage public et sécurité alimentaire » et au « mécanisme de sauvegarde spécial pour les pays en développement ». Elles n'ont toutefois pas permis de dégager des orientations sur la poursuite des travaux sur ces sujets.

Suite à ce constat le président a indiqué sa volonté de poursuivre ses consultations.

Il proposera prochainement un calendrier plus intensif de réunions à partir du mois de septembre.

Contact : christophe.blanc@dgtrésor.gouv.fr

-o-o-o-

16 juillet 2018 : Conseil du commerce des services en session spéciale (CTS SS)

Cette réunion informelle du CTS SS a permis un échange de vues sur la communication du Chili, de la Nouvelle Zélande, du Panama et du Mexique sur l'accès au marché en matière de services. Le Chili pour le compte des co-auteurs (Mexique, Nouvelle-Zélande et Panama) a présenté leurs suggestions sur la manière de structurer et de centrer des discussions exploratoires sur l'accès au marché. Les engagements en matière de services peuvent être améliorés : les négociations sur ce thème n'ayant pas progressé depuis de nombreuses années. Ils souhaitent actualiser les informations disponibles.

Leur objectif serait de relancer au terme de ces discussions exploratoires des négociations d'accès au marché. Deux réunions spécifiques sont proposées pour le 2^{ème} semestre 2018. La présidente (Ambassadeur du Kazakhstan souhaite faciliter ce processus en CTS SS mais il convient de poursuivre la réflexion sur la manière dont ces discussions seront organisées. Elle tiendra des consultations afin de rechercher le plus de convergences possibles.

Lors des discussions, les divergences habituelles sont revenues : les oppositions sont grandes entre les opposants emmenés par l'Inde et l'Afrique du sud et ceux qui souhaitent aller de l'avant.

Contact : cecile.mahe@dgtrésor.gouv.fr

NEGOCIATIONS PLURILATERALES / DISCUSSIONS INFORMELLES

6 juillet 2018 : Cinquante-huitième session du groupe de travail du commerce et du transfert de technologie

Devant l'importance du transfert de technologie pour aider les pays en développement à atteindre les objectifs de développement durable (ODD), notamment l'ODD17, la revitalisation du travail du groupe devient indispensable. Depuis plusieurs années les membres discutent d'un document de séance que certains préparent, mais il n'est pas encore finalisé. A la demande des pays africains, soutenus par les membres, le secrétariat présentera un document résumant l'ensemble des propositions faites à ce jour au groupe de travail pour qu'il puisse faire des recommandations aux membres.

L'OMPI a présenté ses actions en faveur du transfert de technologie et la Banque Mondiale sera le prochain orateur en octobre 2018.
Contact : claud.amerio@dgtresor.gouv.fr

-o-o-o-

12 et 13 juillet 2018 : Initiative sur la réglementation intérieure en matière de services

Les travaux se sont poursuivis de manière très méthodique sur la réglementation intérieure en matière de services. La participation était toutefois moins dense que précédemment mais ceux qui sont dans la salle sont concentrés sur les travaux et participent activement (AUS, USA, MEX, HGK, UE, NIG, Chine avec des représentants de la capitale...).

L'objectif du président était à la fin de cette session d'avoir un texte avec un minimum de « crochets », avant son retour au Groupe de travail sur la réglementation intérieure.

Le président a également proposé un calendrier pour après l'été. La prochaine réunion est prévue le 26 septembre prochain.

Contact : cecile.mahe@dgtresor.gouv.fr

-o-o-o-

17-18 juillet 2018 : Initiative pour le commerce électronique

Les réunions sur le commerce électronique se poursuivent selon le calendrier et le cadre thématique prévu. En introduction, la Thaïlande a annoncé qu'elle avait rejoint les signataires de la déclaration conjointe. L'UE a ensuite présenté sa proposition de discussion exploratoire sur la mise à jour du document de référence (reference paper) sur les télécommunications qui datent de 1995 préalablement présenté au CPC S&I. Cette proposition a été dans l'ensemble bien accueillie mais son contenu est en cours d'examen dans les capitales.

Les discussions se sont concentrées sur l'examen des 4 derniers thèmes : droits de douanes sur les transmissions électroniques, l'accès et la non-discrimination, la propriété intellectuelle et la coopération et les questions structurelles. La discussion la plus longue a concerné les droits de douanes sur les transmissions électroniques. Si dans l'ensemble, les intervenants sont en faveur d'un moratoire rendu permanent, un certain nombre de questions se posent qui nécessiteront des discussions approfondies complémentaires en particulier sur la définition de transmission électronique, de produits numériques et sur les implications en matière de revenus liés à la collecte des droits.

S'agissant des questions structurelles, certains veulent continuer les discussions exploratoires au fond de façon plus approfondie sans se soucier de la forme que pourrait prendre un accord pour le moment. D'autres veulent d'ores et déjà aborder la question de la forme en vue d'un résultat éventuel. L'UE se trouve dans une position intermédiaire : elle souhaite continuer les discussions de manière approfondie mais n'exclut pas de parler de la forme.

Enfin, la présidente a présenté son exercice de bilan et le programme envisagé pour la reprise des travaux après la pause estivale. Les discussions exploratoires se poursuivront de façon plus approfondie et aucun thème n'est retiré à ce stade.

Contact : cecile.mahe@dgtresor.gouv.fr

-o-o-o-

23 juillet 2018 : Initiative pour la facilitation de l'investissement

La 3^{ème} réunion sur la facilitation de l'investissement avait pour thème « rationaliser et accélérer les procédures administratives et les exigences ».

La CNUCED, l'OCDE, ITC et l'OMC ont tout d'abord présenté chacun pour ce qui les concerne leurs actions en la matière (assistance technique, études...). Les membres, sur la base du non papier réalisé par le secrétariat qui recense notamment ce qui existe déjà à l'OMC et, des questions transmises par le président de séance, se sont exprimés pour évoquer leur situation nationale et donner quelques exemples. La discussion la plus sensible concernait le concept de « *single window* » (guichet unique), qui pose des difficultés à certains dont la Chine. Le président a établi une « *checklist* » à utiliser comme aide-mémoire qui recense tous les thèmes qui sont abordés au fil des réunions. Enfin, le Kazakhstan a présenté le séminaire qu'il organisera.

Contact : cecile.mahe@dgtresor.gouv.fr

VIE DE L'ORGANISATION

28 juin 2018 : Comité du commerce et de l'environnement

Le comité commerce et environnement s'est réuni le 28 juin. Les principaux éléments en ont été les suivants :

- concernant l'huile de palme, la Malaisie et l'Indonésie ont souligné le rôle important joué par ce produit pour leur développement (petits producteurs) et leurs efforts pour en limiter les impacts environnementaux négatifs (certification...);

- plusieurs délégations (Arabie Saoudite, Venezuela et à un moindre degré la Chine) ont systématiquement demandé le renvoi vers d'autres enceintes des discussions concernant certains sujets environnementaux (lutte contre le changement climatique, aides aux énergies fossiles) et leur exclusion de l'OMC. Elles se sont en conséquence opposées à la déclaration de la Nouvelle Zélande sur la réforme des subventions aux énergies fossiles ou à des présentations telles que celle de l'Australie sur sa politique de lutte contre le changement climatique.

De nombreuses délégations ont par contre accueilli de façon favorable la déclaration Néo-Zélandaise, la proposition du Taipei chinois concernant les travaux sur la libéralisation du commerce des biens environnementaux (se limiter aux biens facilitant la lutte contre le changement climatique mais inclure les services associés aux biens visés) ainsi que le principe d'échange sur les politiques de lutte contre le changement climatique au sein du comité commerce et environnement.

Contact : christophe.blanc@dgtresor.gouv.fr

-o-o-o-

3 et 4 juillet 2018 : Conseil du commerce des marchandises

Le comité a été intense en nombre de points examinés. Les mesures prises par les Etats Unis au titre de la « section 232 » (sécurité nationale) ont à nouveau été largement commentées et les Etats-membres ont exprimé toutes leurs inquiétudes devant l'expansion de ces mesures aux automobiles et aux produits dérivés de l'uranium.

La fin des importations en Chine des produits de rebus pour traitement est également une source de divergence : la restriction est estimée trop soudaine pour permettre aux pays exportateurs de déchets de s'ajuster. Cela risque d'entraîner un déséquilibre environnemental important dans la chaîne de traitement de ces déchets, alors que la Chine a pris ces mesures dans un souci environnemental.

Les pays producteurs d'huile de palme restent préoccupés par les amendements de la directive 2009/28-EC de l'UE sur les énergies renouvelables. L'UE a répondu qu'il s'agit d'une réduction graduelle du montant des biocarburants, toutes huiles confondues, en fonction de la détermination, selon des données scientifiques disponibles, du niveau d'émission de gaz à effet de serre.

Il est à noter que les pays donateurs n'ont pas considéré que la demande des PMA de leur accorder des avantages au titre de l'annexe VII b) de l'accord sur les subventions et les mesures compensatoires, était totalement recevable, car lorsqu'un PMA sort de cette catégorie, il bénéficie d'une période d'ajustement et d'assistance technique mise à sa disposition.

Contact : claud.amerio@dgtresor.gouv.fr

-o-o-o-

5 juillet 2018 : 9^{ème} Session spécifique sur le mécanisme de surveillance pour le Traitement spécial et différencié, et 106^{ème} session ordinaire du comité commerce et développement (CCD)

Selon la décision de Bali WT/L/920, le mécanisme de surveillance pour le traitement spécial et différencié (TSD) doit être réalisé sur la base de rapports d'organes de l'OMC et de communications écrites déposées par les membres. Or, rien ne s'est passé et l'évaluation prévue au bout de 3 ans n'est pas possible. L'absence de progrès, relèverait d'un problème de chronologie. Pour les pays donateurs (sauf un), il n'est dans l'intérêt de personne d'édulcorer ce mécanisme qu'il faut poursuivre.

La présentation du rapport d'activité 2017 de la coopération et l'assistance technique de l'OMC a occupé la moitié de la réunion, le sujet étant particulièrement important pour les PMA et les pays à économies vulnérables, sur les sujets relatifs aux stages, aux cours et aux langues.

Enfin, l'étude « clinique » que les PMA avaient demandée au secrétariat de l'OMC lors de la 96^{ème} session du comité (en 2015), pour examiner l'impact des exportations de certains produits, et les lignes tarifaires sensibles pour certains pays, est relancée.

Contact : claud.amerio@dgtresor.gouv.fr

11 et 13 juillet 2018 : Examen des Politiques Commerciales de la Chine

Le 7^{ème} examen des politiques commerciales de la Chine s'est déroulé à un moment particulier à la fois pour elle et l'OMC sur fond de guerre commerciale et de tensions avec les Etats-Unis. L'attente des membres était donc forte et le moindre mot a été scrupuleusement noté. La Chine a reçu plus de 1900 questions écrites et plus de 60 membres se sont exprimés. Les interventions se sont clairement divisées en deux catégories : celle des PED et PMA revenant longuement sur les résultats économiques de la Chine et la remerciant de son soutien aux programmes de développement et de ses nombreux investissements, et celle des membres les plus importants dont au premier chef les Etats-Unis, l'UE, le Japon, le Canada et l'Australie, qui ont rappelé leurs fortes préoccupations sur les pratiques et politiques chinoises. Ces dernières sont bien connues et couvrent un large champ de mesures allant du manque de transparence aux restrictions à l'investissement et aux entreprises commerciales d'Etat. Les Etats-Unis ont tenu des propos très clairs et durs à la fois envers la Chine et l'OMC. Ils considèrent que la Chine n'a pas respecté ses engagements conclus lors de son accession et a même renforcé ses politiques mercantilistes dirigées par l'Etat. Ils n'ont épargné aucune pratique chinoise. Face à cela, ils estiment que l'OMC ne fournit pas les outils nécessaires pour y remédier. Adopter de nouvelles règles ne sera pas suffisant.

Le Vice-Ministre chinois du commerce a rappelé le 40^{ème} anniversaire de l'ouverture de la Chine et de ses réformes, ainsi que la récente publication du livre blanc sur la Chine et l'OMC. Il a assuré de l'engagement de son pays à l'OMC et pour faire avancer l'économie mondiale. La Chine est prête à prendre ses responsabilités. Il est revenu en détail sur les mesures chinoises ayant permis des opportunités pour la croissance mondiale et les partenaires commerciaux, ainsi que sur les mesures de libéralisation et de facilitation des échanges. Le Vice-Ministre a insisté sur la participation et la défense du système commercial multilatéral. La Chine respecte ses obligations au regard de l'OMC. Sur la situation actuelle de l'organisation, le chef de délégation a appelé les membres à défendre les principes fondamentaux du système multilatéral et à réduire le protectionnisme et l'unilatéralisme. La Chine se dit ouverte à une adaptation des règles, mais tout en prenant en compte les préoccupations des membres. En réaction aux préoccupations exprimées, il a indiqué que certaines remarques étaient constructives mais d'autres complètement inacceptables.

Contact : emmanuelle.bautista@dgtresor.gouv.fr

-o-o-o-

12 et 13 juillet 2018 : Comité des mesures sanitaires et phytosanitaires

Lors de cette réunion de nouveaux différends ont été soulevés à l'encontre de l'Union E. L'Argentine, les USA, la Colombie, le Chili, le Canada, le Brésil et l'Australie ont en particulier fait part de leurs préoccupations concernant la nouvelle législation européenne sur les médicaments vétérinaires (mesures considérées comme disproportionnées et non fondées sur des bases scientifiques). Pour autant, ces délégations ont rappelé l'importance de poursuivre les travaux internationaux relatifs à la lutte contre l'antibiorésistance. L'UE n'a pas manqué de se féliciter de constater que tous partageaient sa préoccupation concernant l'antibiorésistance et l'importance d'un usage prudent des antimicrobiens.

L'UE a souligné l'absurdité de la déclaration brésilienne concernant les restrictions UE sur les importations de viande de volailles brésiliennes, les mesures de restriction UE ayant été prises suite à la mise en évidence de non-conformités (dont le taux reste élevé), de cas de fraudes et une incapacité des services compétents à répondre à ces problèmes, ce qui a ébranlé la confiance de l'UE.

Les habituels points sur les perturbateurs endocriniens (19 interventions de membres) et le diméthoate (préoccupations des USA et du Canada) sont revenus dans le débat.

En offensif, l'UE a réitéré les différends commerciaux à l'encontre de la Russie (restriction à l'importation de produits d'origine animale provenant d'Allemagne ; produits de la pêche de Lettonie et Estonie), des USA (pommes et poires), de l'Afrique du Sud (influenza aviaire), ainsi que les restrictions liées à l'ESB et la peste porcine. L'UE a ajouté un point sur le manque de transparence et les retards injustifiés dans les procédures d'approbation de l'Indonésie pour les produits d'origine animale.

L'UE a également informé les membres des nouvelles règles UE pour l'importation de végétaux et produits végétaux (sujet des végétaux à haut risque).

En marge du comité, quinze réunions bilatérales ont été organisées par la Commission (Canada, Thaïlande, Corée, USA, Arabie Saoudite, Brésil, Tunisie, Japon, Vietnam, Afrique du Sud, Chine, Egypte, Malaisie, Turquie, Indonésie).

Contact : christophe.blanc@dgtresor.gouv.fr

-o-o-o-

17 et 19 juillet 2018 : Examen des Politiques Commerciales d'Israël

L'OMC a procédé au 5^{ème} examen des politiques commerciales d'Israël. Les membres ont tous salué les bons résultats économiques du pays et insisté sur la politique d'innovation et de protection des droits de propriété intellectuelle, ainsi que sur son implication dans les activités de l'OMC. Les membres ont aussi soulevé quelques préoccupations, principalement sur la politique tarifaire. Malgré la baisse de nombreux droits et du taux NPF, la structure tarifaire reste complexe avec l'application de différents types de droits. Certains droits ne sont toujours pas consolidés et de nombreux taux appliqués dépassent les taux consolidés. La protection tarifaire reste élevée pour les produits agricoles. Le manque d'ouverture de certains secteurs économiques, malgré la prise de mesures pour favoriser la concurrence, a également été souligné. Le Commissaire au commerce, M. Ohad Cohen, est revenu sur les résultats économiques du pays et a rappelé les mesures prises pour remédier au coût élevé de la vie, notamment la réduction de droits à l'importation et les contingents volontaires. Israël a par ailleurs modifié sa politique de concurrence et travaillé sur le renforcement des normes et la transposition du système harmonisé. L'innovation reste une politique essentielle du pays, ce qui implique un régime solide de protection de la propriété intellectuelle, ainsi qu'un environnement favorable pour les acteurs, parmi lesquels de très nombreuses start-ups. Israël reste un soutien du système multilatéral et des activités de l'OMC, mais développe également son réseau d'ALE.

Contact : emmanuelle.bautista@dgtresor.gouv.fr

-o-o-o-

20 juillet 2018 : Réunion de l'Organe de Règlement des Différends

Il convient de retenir de cette dernière réunion avant la pause estivale les points suivants.

Les Etats-Unis ont de nouveau appelé l'UE à présenter un rapport de situation dans le contentieux Airbus (DS316). Comme lors de la précédente réunion, ils ont insisté sur le fait que l'UE était selon eux tenue de présenter un rapport de situation sur leur mise en conformité dans le cadre du contentieux Airbus. Au lieu de cela, l'UE a présenté une communication décrivant certaines mesures qu'elle estime être des mesures de mise en conformité. L'UE ne peut se départir de son obligation du fait d'une procédure de mise en conformité pendante. Le MARD ne prévoit aucune exception.

La situation de blocage de l'organe d'appel persiste et les positions des membres restent identiques. Le Honduras a présenté sous « points divers » un non-papier visant à encourager la discussion sur le fonctionnement de l'organe d'appel. Il s'agit de lancer une discussion sur deux questions soulevées par la règle de l'article 15 : quels sont les critères pour la continuation du mandat d'un juge ? qui en décide ? Le non-papier présente quelques propositions. Il est toutefois difficile d'estimer s'il va réellement permettre une vraie discussion de fonds, que les membres n'ont toujours pas eu depuis près d'un an sur cette règle. Le non-papier a seulement été distribué aux membres lors de la réunion et le Honduras n'en a pas présenté les détails. De plus, si les propositions sur les critères de continuation peuvent être intéressantes, celles concernant la prise de décision sur cette continuation de mandat sont confuses, le non-papier prévoyant trois options : (i) poursuite de la pratique actuelle avec décision de l'organe d'appel et simple notification à l'ORD (ii) décision par l'ORD par consensus négatif (iii) décision de l'ORD par consensus positif. Une discussion devrait logiquement être à l'ordre du jour de la prochaine réunion du 27 août.

La Présidente a également indiqué qu'elle poursuivait ses consultations en vue du renouvellement du mandat du juge mauricien Servansing arrivant à son terme le 30 septembre. Elle devrait présenter un rapport aux membres lors de la réunion de l'ORD du 27 août. Aucune délégation ne s'est exprimée.

Deux panels ont été établis : celui demandé par les EU à l'encontre du Canada sur les mesures régissant la vente de vin (DS531) et celui du Vietnam à l'encontre des EU et de ses mesures antidumping visant les filets de poisson (DS536).

Contact : emmanuelle.bautista@dgtresor.gouv.fr

Le secrétariat de l'OMC a convoqué une réunion supplémentaire du CBFA pour examiner le traitement à donner aux contributions extrabudgétaires des membres. Il s'agissait d'avoir l'interprétation du secrétariat sur la procédure d'acceptation de ces dons et sur la nécessité pour le comité de les approuver. La question s'est posée au sujet d'un don extrabudgétaire de la Chine, accepté par le Directeur général. Un des critères pour accepter un don est sa compatibilité avec les principes, les buts et les activités de l'OMC. En l'occurrence, le secrétariat a reconnu une erreur en informant les membres beaucoup trop tard. En effet, les membres ont été informés en avril 2018, alors qu'une activité s'est tenue en novembre 2018 dans le cadre des travaux du dialogue informel sur la facilitation de l'investissement (workshop à Abuja). L'Inde, soutenue par l'Afrique du sud, l'Ouganda et Cuba considère que cette activité n'est pas conforme au critère évoqué plus haut.

La discussion se poursuivra lors du CBFA du 13 septembre sur l'interprétation des critères de l'article 19 après transmission par le secrétariat d'éléments complémentaires.

Contact : cecile.mahe@dgtrésor.gouv.fr

-o-o-o-

25 juillet 2018 : Présentation par le Directeur général du rapport de suivi sur les mesures commerciales prises par les membres entre mi-octobre 2017 et mi-mai 2018.

Le Directeur général a présenté le 25 juillet le rapport de suivi sur les mesures commerciales prises par les membres entre mi-octobre 2017 et mi-mai 2018. Cet exercice de monitoring réalisé par le secrétariat de l'OMC, qui a vu le jour en 2008 suite à la crise économique et financière, est basé sur des rapports semestriels et sur les informations transmises par les membres et disponibles sur les sites publics. Il fait suite à celui relatif aux économies du G20 publié le 4 juillet.

Le rapport ne couvrant qu'une période allant jusqu'à mi-mai, les mesures américaines sur l'acier et l'aluminium n'ont pas été prises en compte et le seront par le rapport annuel, qui sera présenté en décembre. Mais le climat actuel de tensions commerciales était au cœur des interventions du Directeur général et des membres. Robert Azevedo a insisté sur certaines conclusions du rapport et sur la hausse récente des mesures commerciales restrictives, qui font peser une grave menace sur le commerce international. La croissance, les emplois et la reprise économique sont en jeu, tout comme la santé du commerce mondial. La gravité des conclusions doit être reconnue et il faut prendre en compte la nécessité de mettre à un terme à l'escalade des mesures restrictives.

Sur les principales conclusions du rapport :

-une hausse du commerce mondial de 4.7%, soit la plus forte progression enregistrée depuis 2011

-75 nouvelles mesures commerciales restrictives, soit 11 par mois, contre 89 mesures de facilitation des échanges, soit 13 par mois,

-85Mds\$ d'importations font l'objet de restrictions et 107Mds\$ d'importations de mesures de facilitation,

-le ratio entre les mesures de facilitation et de restriction au commerce a diminué, passant de 2 :1 à 1.5/1.75 :1,

-un taux stable des initiations d'enquêtes de mesures commerciales correctives, qui représentent 40% de l'ensemble des mesures commerciales (dont 80% sont des mesures antidumping et qui représentent 53Mds\$),

-la mise en place de certaines politiques restrictives en matière de services,

-une augmentation des notifications des mesures SPS et OTC, notamment des PED.

Lien vers le rapport :

https://www.wto.org/french/news_f/news18_f/trdev_25jul18_f.htm

Lien vers l'intervention du DG :

https://www.wto.org/french/news_f/spra_f/spra231_f.htm

Contact : emmanuelle.bautista@dgtrésor.gouv.fr

ET AUSSI...

3 juillet 2018 : Intervention devant le groupe de travail « climat » des conseillers du commerce extérieur de la France (CCEF) à Paris

A l'invitation du Conseil National des Conseillers du Commerce extérieur de la France, le Délégué permanent de la France auprès de l'OMC est intervenu lors d'une conférence sur le thème : « rôle des règles et positions de l'OMC dans la réduction des émissions de gaz à effet de serre ».

-o-o-o-

5 juillet 2018 : Présentation de l'OMC au Forum 45 (Loiret)

L'Association Forum 45 a pour objet de susciter et d'alimenter une réflexion collective des élus locaux et responsables économiques et associatives Loirétains sur des sujets institutionnels, économiques et sociétaux, en lien avec la situation et les préoccupations du Loiret.

Le délégué permanent a présenté devant ces acteurs économiques et élus : l'OMC, les relations sino-américaines, leurs impacts sur l'Europe, la France (dont le commerce extérieur du Loiret) ainsi que les grandes perspectives en cette matière.

-o-o-o-

12 juillet 2018 : Réunion de discussion des stagiaires du programme de stages franco-Irlandais avec les pays bailleurs à l'initiative de l'Irlande

La Mission de l'Irlande a invité la Mission de la France et les stagiaires à une réunion d'échanges sur les sujets OMC et la coopération technique.

Cette réunion informelle et conviviale, suivi d'un buffet, permet de mieux connaître les besoins des stagiaires et d'avoir des conversations ouvertes entre pays donateurs et bénéficiaires.

Contact : claudef.amerio@dgtrésor.gouv.fr

-o-o-o-

Echange de stagiaires français et allemands

Mi-juillet, les délégués permanents des missions allemande et française auprès de l'OMC ont initié un projet d'échange de stagiaires entre leurs missions pour la première fois. Les stagiaires des deux missions ont passé une journée ensemble dans chaque mission pour découvrir et comparer le fonctionnement de celles-ci. Lors de ces deux journées, ils ont pu avoir des discussions avec chacun des fonctionnaires composant leurs missions respectives.

NOUVELLE RUBRIQUE « Entreprises / Pour vos dossiers... »

Note du CAE : « Avis de tempête sur le commerce international : quelle stratégie pour l'Europe? »

A noter, ce très intéressant papier publié par le CAE (signé : Sébastien Jean, Philippe Martin, André Sapir) qui fournit certaines estimations macro-économiques des conséquences d'une guerre commerciale globale ainsi que des indications stratégiques pour la politique commerciale de l'UE.

<http://www.cae-eco.fr/IMG/pdf/cae-note046.pdf>

-o-o-o-

Fiche sur le commerce des marchandises

Ce mois-ci nous proposons une fiche de synthèse sur le commerce des marchandises à l'OMC.

Cette fiche présente les différentes règles établies à l'OMC pour discipliner les échanges internationaux de biens. La non-discrimination (clause de la Nation la Plus Favorisée (NPF) et le traitement national) demeure le

principe fondamental pour la libéralisation de ces échanges. D'autres règles complètent ce principe en évitant les obstacles tarifaires et non tarifaires, il s'agit : de la régulation des droits de douane, de l'interdiction des restrictions quantitatives et de l'encadrement des procédures d'évaluation en douane, des licences d'importation, des règles d'origine et de l'inspection avant expédition.

CALENDRIER DE L'OMC – SEPTEMBRE 2018

- **12** Réunion de l'Examen des politiques commerciales du Taipei Chinois
- **13** - Comité du budget, des finances et de l'administration (CBFA)
 - Réunion informelle de l'Organe de règlement des différends – Session extraordinaire
- **14** Réunion de l'Examen des politiques commerciales du Taipei Chinois
- **18 et 19** Comité des Accords commerciaux régionaux (ACR)
- **20** - Réunion informelle du Comité des obstacles techniques au Commerce
 - Comité de l'agriculture en session spéciale
- **21** - Initiative post Buenos Aires sur la facilitation de l'investissement
 - Comité de l'agriculture en session spéciale
- **25** - Réunion informelle du Comité de l'agriculture
 - Comité de l'agriculture
- **26** - Comité de l'agriculture
 - Initiative post Buenos-Aires sur la réglementation intérieure en matière de services.
 - Réunion de l'Organe de règlement des différends
- **27 et 28** Initiative post Buenos Aires sur le commerce électronique

Auteur: Délégation permanente de la France auprès de l'OMC

58 rue de Moillebeau – CP 235 - 1211 Genève 19

Courriel : geneve@dgtresor.gouv.fr

Web: <https://www.tresor.economie.gouv.fr/Rp-Dp/81>

Directeur de publication : Jean-Marie Paugam, Délégué permanent

Réalisation et diffusion : Sandra Dunon - Parution le 27/07/2018